



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 31 janvier 2020

Primes « Investir pour l'hôpital » : Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, tient les engagements pris dans le cadre des mesures « Investir pour l'hôpital » pour renforcer l'attractivité de l'hôpital public et annonce l'entrée en vigueur, en ce mois de janvier, de trois primes pour les soignants.

Annoncé le 20 novembre dernier, le nouveau volet « Investir pour l'hôpital » de la stratégie « Ma Santé 2022 » vise à restaurer l'attractivité des métiers à l'hôpital public, à améliorer le quotidien des équipes hospitalières et à les accompagner dans la transformation du système de santé.

Au début du mois de janvier, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, s'est engagée pour une **mise en œuvre accélérée des mesures « Investir pour l'hôpital »** afin qu'elles se traduisent rapidement dans le quotidien de travail des soignants.

Conformément à ses engagements, la ministre annonce l'entrée en vigueur dès ce mois de janvier de trois primes pour les soignants de la fonction publique hospitalière :

- La **prime Grand Âge** d'un montant de **100 euros net par mois** pour les **80 000 aides-soignants** exerçant auprès des personnes âgées, en cohérence avec les conclusions du rapport de Myriam El Khomri sur **l'attractivité et la valorisation des métiers du grand âge** ;
- La **prime d'attractivité** de **800 euros net par an** pour près de **50 000 infirmiers, manipulateurs en électroradiologie médicale, aides-soignants et auxiliaires de puériculture** à bas salaire exerçant dans les hôpitaux de Paris et de la petite couronne, qui sont soumis à de fortes difficultés de recrutement;
- La **prime de valorisation collective**, d'un montant compris entre **200 et 600 euros par projet et par agent**, pour tous les personnels de la fonction publique hospitalière engagés dans des projets de transformation et d'**amélioration de la qualité des soins**.

Ces primes viennent s'ajouter à la prime de risque créée en 2019 à destination des personnels des services d'urgence et à la prime de coopération en vigueur depuis novembre, apportant au total une reconnaissance salariale supplémentaire à quelque 200 000 agents hospitaliers.

La Ministre rappelle que toutes les mesures « Investir pour l'hôpital » seront déployées en 2020 pour qu'elles puissent bénéficier au plus vite à tous les hôpitaux publics et à toutes les équipes soignantes.

Zoom sur la prime Grand Âge

Le **décret publié ce jour** prévoit que tous les **aides-soignants exerçant au sein d'une structure spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées** (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD, unités de soins de longue durée - USLD, services de soins de suite et de réadaptation gériatrique, services de médecine gériatrique) toucheront la **prime Grand Âge de 100 euros net par mois** dès ce mois de janvier. Conformément aux recommandations du rapport de Myriam El Khomri sur l'attractivité des métiers du grand âge, cette nouvelle prime permet de **reconnaître l'engagement et les compétences des professionnels** auprès des personnes âgées tout en **améliorant l'attractivité et les conditions d'emploi et de rémunération des métiers du grand âge**.

Zoom sur la prime d'attractivité sur les territoires en tension

La prime annuelle d'attractivité de 800 euros nets sera versée au cours du premier trimestre 2020 **aux soignants (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et manipulateurs radio)** exerçant à Paris, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans les Hauts-de-Seine, et dont le revenu est inférieur à la médiane, comme le prévoit le **décret publié ce jour**.

Zoom sur la prime de valorisation collective

Enfin, un **décret qui paraîtra dans les prochains jours** précisera les modalités de création et d'attribution de la **prime de valorisation collective** au sein des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux. Destinée à favoriser la cohésion interprofessionnelle autour de projets collectifs d'amélioration de la qualité des soins, elle sera attribuée à **l'ensemble des agents participant aux projets validés par les chefs de service et responsables d'équipes**. Dans les établissements de santé, **chaque agent** pourra en bénéficier dès cette année à hauteur de 200 à 600 euros par projet.

Quelques exemples pour le personnel soignant

Carole (32 ans), manipulatrice radio et Michel (47 ans), infirmier

Ils perçoivent chacun **500 € net** de prime collective au titre de leur participation à la mise en place d'un dispositif de diagnostic de cancer en 1 jour

Patrick, 52 ans, aide-soignant dans un EHPAD

Il perçoit **100 € net de + / mois** pour ses compétences en gériatrie

Il suivra par ailleurs une formation dédiée aux besoins des personnes âgées

Félicien, 45 ans, infirmier dans un service d'urgence

Il perçoit **118 € brut de + / mois** au titre de l'indemnité de risque

et **100 € brut de + / mois** car il s'engage dans un protocole de coopération

Sophie, 23 ans, infirmière dans les Hauts-de-Seine

Elle perçoit **1 780 € net / mois** inférieur au salaire médian de la FPH

Elle bénéficie de **800 € net de + / an** de prime annuelle d'attractivité territoriale

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60